Morgan Stanley

MORGAN STANLEY IQ

TARGET RENDEMENT SEMESTRIEL (8 ans, EUR)

LES TITRES N'ONT PAS ETE ET NE SERONT PAS ENREGISTRES EN VERTU DE LA LOI U.S. DE 1933 SUR LES VALEURS MOBILIERES AMENDEE (LA "LOI SUR LES VALEURS MOBILIERES"), OU DE LOIS SUR LES VALEURS D'UN ETAT QUELCONQUE DES ETATS-UNIS, ET ELLES SONT SOUMISES AUX PRESCRIPTIONS FISCALES U.S. LES TITRES NE PEUVENT ETRE NI OFFERTS NI VENDUS NI REMIS A QUELQUE MOMENT QUE CE SOIT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, A L'INTERIEUR DES ETATS-UNIS (TERME QUI INCLUT LES TERRITOIRES, LES POSSESSIONS ET TOUTES LES AUTRES ZONES QUI SE TROUVENT SOUS LA JURIDICTION DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE) NI A NI POUR LE COMPTE NI AU PROFIT D'UNE ENTITE U.S. (TEL QUE DEFINI DANS LA REGLEMENTATION S EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIERES OU DU CODE DES RECETTES FISCALES DES ETATS-UNIS DE 1986, AMENDE (LE "CODE DES RECETTES FISCALES")). EN ACHETANT LES TITRES, VOUS DECLAREZ ET GARANTISSEZ PAR LE PRESENT QUE VOUS N'ETES NI SITUE AUX ETATS-UNIS NI UNE ENTITE U.S. ET QUE VOUS NE LES ACHETEZ NI POUR UNE TELLE ENTITE NI POUR SON COMPTE OU A SON PROFIT.

LES NOTES SONT DES TITRES DE CREANCES DE MORGAN STANLEY DE RANG SENIOR NON GARANTIES, ET TOUS LES PAIEMENTS, INCLUANT LE REMBOURSEMENT DU NOTIONEL INVESTI, SONT SOUMIS AU RISQUE DE CREDIT DE MORGAN STANLEY. LES NOTES NE SONT PAS DES DEPOTS DE BANQUE ET NE SONT NI ASSUREES PAR LA FEDERAL DEPOSIT INSURANCE CORPORATION OU AUCUNE AUTRE AGENCE GOUVERNEMENTALE ET NE SONT PAS NON PLUS DES OBLIGATIONS EMISES OU GARANTIES PAR UNE BANQUE.

CES NOTES SONT DISTRIBUABLES PAR VOIE D'OFFRE PUBLIQUE EN FRANCE UNIQUEMENT – SE REFERRER AUX RESTRICTIONS GENERALES A LA VENTE ET AUX INFORMATIONS IMPORTANTES A LA FIN DE CE DOCUMENT POUR PLUS DE DETAILS.

Les termes utilisés mais non définis ci-après le sont dans le prospectus de base pour le programme d'émission d'obligations en date du 1er décembre 2011 ("Base Prospectus") et supplémente le 21 décembre 2011 et le 26 juin 2012.

CAPITAL NON GARANTI

Conditions indicatives

EMETTEUR	Morgan Stanley B.V.
GARANT	Morgan Stanley
NOTATION DU GARANT	A- (S&P), Baa1 (Moody´s), A (Fitch), AH (DBRS)
AGENT PLACEUR	Morgan Stanley & Co International Plc
TYPE	EMTN
OFFRE AU PUBLIC	Oui (en France)
DEVISE	EUR
NOMINAL	EUR 30 000 000

Le présent document a été établi uniquement à des fins d'information et ne constitue pas une offre (ni la sollicitation d'une offre) d'acheter ou de vendre le produit. Le produit ne pourra être proposé, vendu, transféré ou livré, directement ou indirectement aux Etats-Unis, ni à des ressortissants des Etats-Unis ou pour leur compte ou à leur profit (au sens de la Réglementation S de la Loi sur les Valeurs Mobilières). Veuillez vous reporter aux informations importantes figurant à la fin du présent document. © Copyright 2012 Morgan Stanley.

VALEUR NOMINALE (PAIR)	EUR 1 000
DATE DE TRANSACTION	TBD
DATE D'EMISSION	15/02/2013
PRIX D'EMISSION	99,6% * Pair
PERIODE DE COMMERCIALISATION	Entre le 15/02/2013 et le 29/04/2013, le prix progressera régulièrement au taux de 2% pour atteindre 100% le 29/04/2013
DATE D'OBSERVATION INITIALE	29/04/2013
DATE D'OBSERVATION I (I=2 A 16)	Date d'Observation 2 : 29/04/2014 Date d'Observation 3 : 29/10/2014 Date d'Observation 4 : 29/04/2015 Date d'Observation 5 : 29/10/2015 Date d'Observation 6 : 29/04/2016 Date d'Observation 7 : 31/10/2016 Date d'Observation 8 : 01/05/2017 Date d'Observation 9 : 30/10/2017 Date d'Observation 10 : 30/04/2018 Date d'Observation 11 : 29/10/2018 Date d'Observation 12 : 29/04/2019 Date d'Observation 13 : 29/10/2019 Date d'Observation 14 : 29/04/2020 Date d'Observation 15 : 29/10/2020 Date d'Observation 16 : 29/04/2021 (Date d'Observation Finale)
DATE D'OBSERVATION FINALE	29/04/2021
DATE DE PAIEMENT I (I=2 A 16)	Date de Paiement 3 : 13/05/2014 Date de Paiement 3 : 12/11/2014 Date de Paiement 4 : 13/05/2015 Date de Paiement 5 : 12/11/2015 Date de Paiement 6 : 13/05/2016 Date de Paiement 7 : 14/11/2016 Date de Paiement 8 : 15/05/2017 Date de Paiement 9 : 13/11/2017 Date de Paiement 10 : 14/05/2018 Date de Paiement 11 : 12/11/2018

Le présent document a été établi uniquement à des fins d'information et ne constitue pas une offre (ni la sollicitation d'une offre) d'acheter ou de vendre le produit. Le produit ne pourra être proposé, vendu, transféré ou livré, directement ou indirectement aux Etats-Unis, ni à des ressortissants des Etats-Unis ou pour leur compte ou à leur profit (au sens de la Réglementation S de la Loi sur les Valeurs Mobilières). Veuillez vous reporter aux informations importantes figurant à la fin du présent document. © Copyright 2012 Morgan Stanley.

	Date de Paiement 12 : 13/05/2019 Date de Paiement 13 : 12/11/2019 Date de Paiement 14 : 13/05/2020 Date de Paiement 15 : 12/11/2020 Date de Paiement 16 : 13/05/2021 (Date d'échéance)
DATE D'ECHEANCE	13/05/2021
REMBOURSEMENT ANTICIPE (I=2 A 15)	Si la Note n'a pas été remboursée par anticipation en raison de l'activation du Remboursement Anticipé au cours des années précédentes: Si, en Date d'Observation i, le cours de clôture officiel du Sous-Jacent est supérieur ou égal au Prix de Référence Initial, la Note est remboursée par anticipation et l'investisseur reçoit lors de la Date de Paiement i un coupon égal à : [100% + 4% * i] * Pair Sinon, la Note est prolongée un semestre supplémentaire.
REMBOURSEMENT FINAL	Si la Note n'a pas été remboursée par anticipation en raison de l'activation du Remboursement Anticipé, l'investisseur reçoit à la Date d'Echéance : (i) Si le Prix de Référence Final est supérieur ou égal au Prix de Référence Initial : 164% * Pair (ii) Si le Prix de Référence Final est supérieur ou égal à 60% du Prix de Référence Initial : 100% * Pair (iii) Sinon : [Prix de Référence Final / Prix de Référence Initial] * Pair
PRIX DE REFERENCE INITIAL	Cours de clôture du sous-jacent officiel à la Date d'Observation Initiale.
PRIX DE REFERENCE FINAL	Cours de clôture du sous-jacent officiel à la Date d'Observation Finale.
SOUS-JACENT	Euro Stoxx 50 (Code Bloomberg : SX5E Index)
AGENT DE DETERMINATION	Morgan Stanley & Co. International plc.
DROIT APPLICABLE	Français

Le présent document a été établi uniquement à des fins d'information et ne constitue pas une offre (ni la sollicitation d'une offre) d'acheter ou de vendre le produit. Le produit ne pourra être proposé, vendu, transféré ou livré, directement ou indirectement aux Etats-Unis, ni à des ressortissants des Etats-Unis ou pour leur compte ou à leur profit (au sens de la Réglementation S de la Loi sur les Valeurs Mobilières). Veuillez vous reporter aux informations importantes figurant à la fin du présent document. © Copyright 2012 Morgan Stanley.

JOURS OUVRES POUR RAISONS DE TRAITER	TARGET, Londres
JOURS OUVRES POUR RAISONS DE PAIEMENT	TARGET
CONVENTION DE JOURS OUVRES	Jour ouvré suivant
PERTURBATIONS DE MARCHE	Modification de l'Indice, Annulation de l'Indice, Perturbation de l'Indice
PERTURBATIONS DE MARCHE ADDITIONNELLES	Modification de la Loi, Perturbation de la Couverture, Augmentation du Cout de la Couverture
PROCEDURE EN CAS DE PERTURBATION	Détermination par l'Agent de Détermination
MARCHE SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec un écart bid/ask de 1%. Toutefois, Morgan Stanley & Co International Plc n'a pas d'obligation légale de le faire.
CLEARING	Euroclear France
LISTING	Luxembourg
FORME DES NOTES	Dématérialisé
AGENT PAYEUR PRINCIPAL ET AGENT FINANCIER	Citibank France
ISIN	**TBD**
VALORISATEUR INDEPENDANT	MSIP désignera et donnera instruction à ses frais à un valorisateur indépendant (Pricing Partners) de fournir une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à MSIP quel qu'en soit les circonstances. MSIP ne s'engage ni ne garantit que la valorisation indépendante réponde aux exigences réglementaires applicables et décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.
FRAIS D'INTERMEDIATION	En relation avec l'offre et la vente de ces Notes, l'Emetteur paiera au distributeur des frais de distribution récurrents. Les frais de distributions n'excéderont pas 1.2% par an. L'investisseur reconnait et accepte que de tels frais soient retenus par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.

Le présent document a été établi uniquement à des fins d'information et ne constitue pas une offre (ni la sollicitation d'une offre) d'acheter ou de vendre le produit. Le produit ne pourra être proposé, vendu, transféré ou livré, directement ou indirectement aux Etats-Unis, ni à des ressortissants des Etats-Unis ou pour leur compte ou à leur profit (au sens de la Réglementation S de la Loi sur les Valeurs Mobilières). Veuillez vous reporter aux informations importantes figurant à la fin du présent document. © Copyright 2012 Morgan Stanley.

Morgan Stanley n'est pas qualifiée pour donner des conseils juridiques, fiscaux ou comptables à ses clients et n'a pas l'intention de le faire dans ce document. Les clients sont encouragés à demander conseil à leurs propres conseillers professionnels sur les conséquences des propositions contenues dans ce document.

US Treasury Circular 230 Notice – Morgan Stanley ne donne pas de conseil fiscaux ou comptables à ses clients. Ce document n'a pas été écrit ou destiné à être utilisé, et ne peut pas être utilisé par aucun contribuable dans le but d'éviter des pénalités pouvant être imposés au contribuable soumis au lois fiscale fédérales américaines.

Facteurs de risques

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques.

Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces Titres. Le fait d'investir dans ces Titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Ajustements par l'Agent de détermination : Les termes et conditions des Titres permettront à l'Agent de Détermination de faire les ajustements ou de prendre toute action appropriée si surviennent des circonstances dans lesquelles les Titres ou des échanges quelconques sont affectés par une désorganisation des marchés, des situations d'ajustements, ou des circonstances affectant les activités normales des marchés.

Risques d'Ajustements et d'Interruption : Le Responsable de l'Indice (Sponsor of the Index) peut ajouter, supprimer ou remplacer des valeurs constituant l'Indice ou faire tous autres changements méthodologiques qui pourraient modifier la valeur de l'Indice sans tenir compte des intérêts des détenteurs des Titres. N'importe lequel de ces décisions ou calculs peut avoir un effet négatif sur la valeur des Titres et peut conduire à ce que l'investisseur reçoive un retour qui est substantiellement différent de ce qu'il aurait reçu si l'événement ne s'était pas produit.

Risque de crédit : Le détenteur des Titres sera exposé au risque de crédit de l'Emetteur **et du Garant**

Risque de changement sur l'indice : Si un événement considéré par l'Agent de Détermination comme ayant des effets de dilution ou de concentration sur la valeur du sous-jacent intervient, l'Agent de Détermination aura le choix d'effectuer des changements dans les conditions de la Note pour tenir compte de tels effets; et de telles modifications peuvent affecter la valeur de la Note. Si l'Agent de Détermination détermine que l'événement n'aura pas d'effet de dilution ou de concentration sur la valeur du sous-jacent, l'Agent de Détermination n'ajustera pas les termes de la Note.

Risque de sortie : Le produit n'est pas garanti en capital à l'échéance. Les investisseurs potentiels prennent le risque de recevoir un montant inférieur au montant initialement investi**.** Le prix du marché secondaire de la Note dépendra de plusieurs facteurs, incluant la valeur et la volatilité de l'Indice, le niveau de l'Indice à n'importe quelle heure de n'importe quel jour et du temps qu'il reste avant l'échéance des Titres, les taux d'intérêt, la rémunération des actifs qui constituent l'Indice, le temps qu'il reste avant échéance et l'évaluation du risque de crédit associé à l'Emetteur et au Garant. Par conséquent le détenteur pourrait recevoir un montant qui soit inférieur à la valeur intrinsèque du Titre, et qui pourrait aussi être inférieur au montant que le détenteur aurait reçu s'il avait gardé la Note jusqu'à échéance.

Le présent document a été établi uniquement à des fins d'information et ne constitue pas une offre (ni la sollicitation d'une offre) d'acheter ou de vendre le produit. Le produit ne pourra être proposé, vendu, transféré ou livré, directement ou indirectement aux Etats-Unis, ni à des ressortissants des Etats-Unis ou pour leur compte ou à leur profit (au sens de la Réglementation S de la Loi sur les Valeurs Mobilières). Veuillez vous reporter aux informations importantes figurant à la fin du présent document. © Copyright 2012 Morgan Stanley.

Risque de couverture : A la Date de Transaction ou bien avant et après, l'Emetteur, par l'intermédiaire de ses filiales ou autres, couvrira probablement l'exposition qu'il anticipe sur les Titres en prenant des positions dans les valeurs qui constituent l'Indice, des contrats optionnels sur les valeurs qui constituent l'indice ou des positions sur tout autre Titre financier ou toutes autres valeurs disponibles. De plus, l'Emetteur et ses filiales négocient les valeurs qui constituent l'Indice dans le cadre de leurs activités générales. Chacune de ces activités peut potentiellement affecter la valeur de l'Indice, y compris à la Date de Détermination, et par conséquent pourrait affecter de façon significative le coupon versé aux détenteurs des Titres.

Risque de l'Indice : Les Titres seront rachetés pour un montant déterminé par référence à la performance de l'Indice, et par conséquent ladite performance aura une incidence sur la nature et la valeur du retour sur investissement des Titres. Il convient que les détenteurs de Titres et les acheteurs potentiels de Titres mènent leur propre enquête, et, en prenant leur décision d'acheter ou non des Titres, il convient que les acheteurs potentiels se fassent leur propre opinion sur les mérites d'un investissement lié à l'Indice sur la base de ces enquêtes et non en se fiant à des informations quelconques données dans cette liste de conditions.

Risque du sponsor de l'Indice : Le Sponsor de l'Indice n'est pas une filiale de l'Emetteur ou de ses filiales et il n'est en aucune façon impliqué dans cette offre. En conséquence, l'Emetteur et l'Agent de Calcul n'ont aucune possibilité d'influer sur les actions du Sponsor de l'Indice, y compris pour un rééquilibrage quelconque qui pourrait déclencher un ajustement des conditions des Titres par l'Agent de Calcul.

Risque de liquidité : Les Titres ne seront pas négociés à une bourse organisée. L'Agent Placeur tentera d'organiser un marché secondaire sur les Titres sur la base d'efforts raisonnables uniquement et sous réserve des conditions des marchés, du droit, de la réglementation et de la politique interne. La liquidité des Titres reflète la liquidité des valeurs constituant l'Indice, et même s'il peut y avoir un marché secondaire pour les Titres, il peut ne pas être assez liquide pour faciliter une vente par le détenteur.

Pas de droits d'actionnaire : Un détenteur de Titres n'aura aucun droit d'usufruit sur l'Indice ni aucun droit de vote et il n'aura pas le droit de recevoir de dividendes ou autre distribution concernant les valeurs qui composent l'Indice.

Conflit d'intérêt potentiel : L'Agent de Détermination (MSI plc) est une filiale de l'Emetteur, et ses intérêts économiques peuvent être opposés à ceux des détenteurs des Titres. Les déterminations faites par l'Agent de Détermination, y compris dans le cas d'une désorganisation des marchés peuvent affecter le montant payable aux détenteurs en vertu des conditions des Titres.

Avertissement sur l'Indice

L'indice Euro STOXX 50® est la propriété intellectuelle (incluant les marques enregistrées) de Stoxx Limited, Zurich, Switzerland (le "Concédant"), qui est utilisé sous License. Les titres bases sur l'Indice ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ou promus par le concédant et ne peuvent entrainer de responsabilités sur eux.

Restrictions générales à la vente

Aucune offre publique de vente des Titres, ni possession ou distribution de documents commerciaux matérialisant une offre, n'est autorisée dans une juridiction quelconque où une action à cette fin est requise à moins que ladite action pertinente n'ait été prise.

Le présent document a été établi uniquement à des fins d'information et ne constitue pas une offre (ni la sollicitation d'une offre) d'acheter ou de vendre le produit. Le produit ne pourra être proposé, vendu, transféré ou livré, directement ou indirectement aux Etats-Unis, ni à des ressortissants des Etats-Unis ou pour leur compte ou à leur profit (au sens de la Réglementation S de la Loi sur les Valeurs Mobilières). Veuillez vous reporter aux informations importantes figurant à la fin du présent document. © Copyright 2012 Morgan Stanley.

Les Titres ne doivent être ni offerts ni vendus dans une juridiction quelconque sauf aux personnes dont les activités d'investissement les amènent à intervenir dans l'acquisition, la possession, la gestion ou la cession (agissant pour son compte ou en tant que mandataire) d'investissements d'une nature similaires aux Titres et qui sont particulièrement bien informées en matière d'investissement.

Dans chaque état membre de l'Espace Economique Européen qui a transposé la Directive sur les Prospectus d'émission (Directive 2003/71/EC), aucune offre des Titres au public (selon la définition aux fins de ladite Directive et des mesures de mise en vigueur dans un tel état membre) ne peut être faite, sauf dans des circonstances qui n'entraînent pas de violation de ladite Directive et desdites mesures par l'Auteur de l'offre ou l'Emetteur, l'Agent Placeur et leurs filiales respectives. A cette fin, une offre ne saurait être considérée ne pas requérir la publication d'un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive sur les Prospectus d'émission, ou de toute disposition correspondante desdites mesures uniquement en vertu de l'application de l'Article 3(2) (b) (offre à moins de 100 personnes) ou de toute disposition correspondante.

Déclarations de l'investisseur

Tout investissement dans ces Titres avec l'intention de proposer, vendre ou autrement transférer (ensemble « distribué » et chacun « distribution ») ce Titre à des investisseurs potentiels, est réputé inclure sans limitation les déclarations, garanties, engagements et reconnaissances suivantes :

i. Vous ne pouvez distribuer ce produit qu'en nom propre, ou alternativement, en agissant sur une base de commissionnement en votre nom propre pour le compte de vos investisseurs et vous ne pouvez pas distribuer le produit en tant qu'agent pour une des entités de Morgan Stanley (ensemble « Morgan Stanley ») qui n'assume aucune responsabilité ou engagement de quelque nature que ce soit concernant une telle distribution.

ii. Vous devez distribuer le produit en votre nom propre aux clients que vous identifier selon votre discrétion, à votre risque personnel et sous votre entière responsabilité. Vous devez effectuer les démarches qui vous semblent nécessaires pour vérifier que vos investisseurs ont la capacité requise et l'autorisation d'acheter le produit, et que le produit est approprié pour ces investisseurs.

iii. Vous n'êtes pas autorisée à effectuer une quelconque déclaration ou à offrir une quelconque garantie à de futurs Investisseurs en rapport avec les Instruments financiers, l'émetteur ou Morgan Stanley, dès lors que ladite déclaration ou garantie n'a pas fait l'objet d'une autorisation expresse écrite préalable par Morgan Stanley et/ou l'émetteur ou qu'elle n'est pas conforme aux notices d'offre définitive, pas plus qu'il n'est autorisé à déclarer qu'il agit en qualité de mandataire de Morgan Stanley ou de l'émetteur dans le cadre d'une telle vente ou mise en relation.

iv. Si vous distribuez un document préparé et transmis par l'émetteur ou par Morgan Stanley, vous devez distribuer le document dans son intégralité et non partiellement. Si vous ou toute partie tierce que vous engageriez en votre nom préparez un document, celui-ci doit être vrai, précis et consistent avec le contenu du « Base Prospectus » et des « Final Terms » et ne doit pas contenir d'omissions qui pourraient le rendre mensonger. Vous devez préparer et distribuer de tels documents en accord avec les lois applicables, réglementations, codes, directives, et/ou besoins, règles et orientations réglementaires en vigueur (« réglementation »). Ni l'émetteur, ni Morgan Stanley n'assument une quelconque responsabilité en rapport avec toute déclaration ou garantie qui serait formulée par la Société en violation des présentes conditions.

v. Vous vous engagez à ne pas distribuer ou arranger la distribution du produit, de manière directe ou indirecte, ou bien disséminer ou publier (ce qui pour éviter le doute, inclus la dissémination de

Le présent document a été établi uniquement à des fins d'information et ne constitue pas une offre (ni la sollicitation d'une offre) d'acheter ou de vendre le produit. Le produit ne pourra être proposé, vendu, transféré ou livré, directement ou indirectement aux Etats-Unis, ni à des ressortissants des Etats-Unis ou pour leur compte ou à leur profit (au sens de la Réglementation S de la Loi sur les Valeurs Mobilières). Veuillez vous reporter aux informations importantes figurant à la fin du présent document. © Copyright 2012 Morgan Stanley.

documents ou informations sur internet) tout documents ou bien mener tout type de sollicitation en connexion avec ce produit dans aucun pays ou juridiction sauf dans les circonstances qui permettent d'être en accord avec les Réglementations et les pratiques de ventes applicables, et vous n'engendrerez pas d'engagements de la part de l'émetteur ou Morgan Stanley. Pour éviter le doute, cela inclus le respect des restrictions générales à la vente mentionnée ci-dessus.

vi. Si vous recevez des commissions, rabais ou remises, vous ne devez pas être en infraction par rapport à tout règlement ou aux obligations contractuelles ou relatives à la clientèle et vous vous engagez, si vous êtes tenu de le faire (que ce soit aux termes d'un Règlement, d'un contrat, d'une obligation fiduciaire applicables ou autrement), à révéler lesdits commissions, rabais ou remises aux Investisseurs. Vous reconnaissez que lorsque des commissions sont dues, des rabais ou des remises appliqués, l'Emetteur concerné et Morgan Stanley sont obligés de révéler les montants et/ou la base desdites commissions, ainsi que desdits rabais ou remises à la demande de l'un quelconque des investisseurs.

vii. Nous pouvons conclure des arrangements de couverture (hedging) ou autres sur la base de votre engagement, et si vous ne respectez pas votre engagement, votre responsabilité envers nous doit inclure l'obligation d'assumer les coûts et les pertes encourus par nous pour dénoncer lesdits arrangements de couverture ou autres.

viii. Vous n'achetez pas les Titres comme une extension de crédit a Morgan Stanley suite à un prêt contracté dans le cadre normal de votre commerce ou activité

ix. Vous vous engagez à indemniser et à couvrir et à continuer à indemniser et à couvrir l'Emetteur, l'Agent Placeur et chacune de leurs filiales respectives ainsi que leurs administrateurs, cadres et dirigeants respectifs au sujet de chacune et de la totalité des pertes, actions, dommages et responsabilités (y compris mais sans s'y limiter toutes amendes ou pénalités et toutes dépenses juridiques ou autres encourues en rapport avec la défense ou l'instruction d'une action ou plainte quelconque) directement ou indirectement causés par vous ou un membre de votre groupe ou un de vos mandataires suite au non respect d'un des engagements visés au (i) à (x) ou agissant en infraction aux présentes.

Dans la mesure où il y a un conflit d'intérêt entre les présents avertissements et n'importe quel termes inclus dans un contrat de distribution entre nous, les termes du contrat de distribution font fois.

NOUS ACHETONS DE MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL PLC LA QUANTITE MENTIONNEE DE LA NOTE DECRITE DANS CE DOCUMENT, SOUS LES TERMES SPECIFIES DANS CE DOCUMENT, SOUMIS A DES MODIFICATIONS SUR LESQUELLES NOUS NOUS SOMMES MIS D'ACCORD.

NOM DE L'ACHETEUR

Montant Acheté _____

Nom _____

Signature

_____

Date _____

Le présent document a été établi uniquement à des fins d'information et ne constitue pas une offre (ni la sollicitation d'une offre) d'acheter ou de vendre le produit. Le produit ne pourra être proposé, vendu, transféré ou livré, directement ou indirectement aux Etats-Unis, ni à des ressortissants des Etats-Unis ou pour leur compte ou à leur profit (au sens de la Réglementation S de la Loi sur les Valeurs Mobilières). Veuillez vous reporter aux informations importantes figurant à la fin du présent document. © Copyright 2012 Morgan Stanley.

Informations Importantes

CETTE COMMUNICATION EST DIRIGEE VERS UN INTERLOCUTEUR DE TYPE CONTREPARTIE ELIGIBLE OU CLIENT PROFESSIONNEL (DEFINI DANS LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2004/39/EC). LES NOTES NE PEUVENT A AUCUN MOMENT ÊTRE OFFERTES OU VENDUES AUX ETATS-UNIS NI À DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS (AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION S DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES (U.S. SECURITIES ACT) DE 1933 OU DU CODE DES IMPÔTS (U.S. INTERNAL REVENUE CODE)).

Cette information a été préparée à titre informationnel et ne constitue pas une offre (ou une sollicitation) d'achat ou de vente de Titres. Il n'est fait et donnée aucune représentation ou garantie quant à la justesse ou à l'intégralité de l'information contenue dans les termes de ce document. Morgan Stanley & Co International plc (« MSI plc ») et ses sociétés affiliés refusent toute responsabilité concernant cette information, incluant mais sans limitation toute représentation implicite ou explicite, toute garantie, tout commentaire contenu ou omis. Plus d'information est accessible sous demande. MSI plc et ses société affiliées pourront traiter, avoir des positions, et effectuer des transactions sur ces Titres et ou sur tout autre instrument de l'émetteur mentionné et pourraient aussi être conseille de l'émetteur. Nous pourrons utiliser l'information que vous nous transmettez afin de faciliter votre ordre, afin d'animer notre marché, de faciliter l'activité d'autres clients ou de continuer nos fonctions habituelles (incluant mais sans limitations se protéger contre certains risques de marché). Dans les situations ou nous offrons notre capital afin de gérer des inventaires dans le but de faciliter les transactions de nos clients, ou dans le contexte de la création d'un marché secondaire, nous pourrions utiliser cette information pour entrer dans des transactions nous permettant de d'animer un marché secondaire à prix compétitif dans les conditions de marché en vigueur. La performance passée n'est pas nécessairement un indicateur de performance future. Les prix et la disponibilité des notes est sujette à changer a tout moment. Ceci n'est pas un produit de la recherche de Morgan Stanley et ne devrait pas être considéré comme tel.

Tout intermédiaire base dans la zone EEA est obligé par son régulateur d'offrir une transparence totale sur l'existence, la nature et le montant de toute commission reçue avant l'achat potentiel de l'instrument.

VOUS DEVEZ PRENDRE TOUTE DECISION D'INVESTISSEMENT SUR LA BASE SUR VOTRE JUGEMENT ET L'AVIS DE TOUT CONSEILLER QUE VOUS JUGEZ NECESSAIRE, SANS SE BASER SUR UNE VUE EXPRIMEE PAR MORGAN STANLEY.

Le présent document a été établi uniquement à des fins d'information et ne constitue pas une offre (ni la sollicitation d'une offre) d'acheter ou de vendre le produit. Le produit ne pourra être proposé, vendu, transféré ou livré, directement ou indirectement aux Etats-Unis, ni à des ressortissants des Etats-Unis ou pour leur compte ou à leur profit (au sens de la Réglementation S de la Loi sur les Valeurs Mobilières). Veuillez vous reporter aux informations importantes figurant à la fin du présent document. © Copyright 2012 Morgan Stanley.